



### **Un préfet poursuit en justice son amante pour une affaire de voiture**

Le 1er adjoint préfectoral du Logone et Chari et sa copine au tribunal pour une voiture. C'est une affaire qui fait couler beaucoup d'encre et de salive sur les réseaux sociaux ces derniers temps. Particulièrement à Ngaoundéré, théâtre judiciaire d'une affaire scabreuse, et qui s'est soldée par l'émission le 20 septembre dernier, d'un avis de recherches contre la nommée Aïssatou Amira, née le 1er janvier 1994 à Bertoua, par le chef de la division régionale de la police judiciaire, Ndo Mvembe épouse Miafo Donfack et le procureur de la République, Hamadou Boubou.

«Il y a lieu de rechercher activement sur toute l'étendue du territoire national, plus particulièrement dans les régions du Littoral, du Centre et de l'Adamaoua, la nommée Aïssatou Amira... L'intéressée est poursuivie à la division régionale de la police judiciaire de l'Adamaoua à Ngaoundéré pour escroquerie, chantage" peut-on lire sur la note

Contacté pour en savoir plus, le plaignant Hamidou Hamadou, 1er adjoint préfectoral du Logone et Chari ne n'est pas fait prier pour donner sa version des faits. « Cette fille m'accuse. Si on accuse quelqu'un, on se rapproche normalement de la justice, pas sur les réseaux sociaux pour ternir mon image, m'insulter, me salir en complicité avec certains de mes frères et membres de ma famille. Je ne sais pas pourquoi il y a des méchants à ce point, je ne sais ce

que je leur dois. C'est une histoire scandaleuse et sale. Il faut qu'elle prouve tout ce qu'elle raconte, elle n'a pas à aller sur les réseaux sociaux. Je suis une personne ordinaire. Elle m'a accusé et j'ai porté plainte avec des preuves de la vente de la voiture en question. La justice suit son cours ; s'il y a un avis de recherche par rapport à toute cette histoire, est-ce que j'ai qualité ou compétence pour le signer ? C'est la justice qui le fait et j'ai commis un avocat qui suit l'affaire à Ngaoundéré. Je ne suis rien dans tout cela. L'affaire est chez le procureur de République et à la police judiciaire à Ngaoundéré», a-t-il déclaré.

## **ABUS D'AUTORITÉ ?**

L'accusée Aïssatou Amira, toute aussi diserte, affirme tout de go avoir été la petite amie de Hamidou Hamadou pendant six mois en 2017. Une relation qui remonte à l'édition de la fête du Ramadan de 2017, selon elle et qui était devenue si intense qu'elle avait fini par donner les clés de son véhicule à son partenaire.

«J'étais sa copine. Après, il m'a demandé de lui prêter ma voiture et que plus tard, il m'en achèterait une autre. Il n'a pas respecté sa promesse. On a commencé à avoir des problèmes et je lui ai réclamé ma voiture. Je suis même allée à Kousseri où il m'a battue non sans me menacer avec un couteau. Je suis directement allée au poste de police où on a refusé ma déposition contre lui, le commissaire l'ayant appelé pour l'avertir. En effet, il a dit au commissaire que c'est un problème de couple. Le commissaire m'a dit de rentrer chez Hamidou, mais j'ai repris la route de Douala», raconte-t-elle d'entrée de jeu.

Avant de faire d'autres révélations, quelques mois plus tard, je suis revenu à Ngaoundéré lors de la dernière fête du Ramadan et j'ai croisé Hamidou avec ma voiture. Je l'ai appelé, il m'a dit qu'il était à Maroua et je lui ai dit que j'y suis aussi, juste derrière lui. Il m'a dit qu'il m'appelle à 18 h, ce qu'il n'a pas fait. Le lendemain matin, je suis allée voir le procureur de la République qui m'a dit qu'il connaît le père de Hamidou, que j'attende qu'il lui parle. Quand je suis revenue le mardi, comme le procureur me l'avait demandé, il a refusé ma déposition. J'ai décidé d'aller voir la mère d'Hamidou, qui m'a promis de récupérer ma voiture. Mais quelques jours après, elle m'a dit que Hamidou a refusé de l'écouter et qu'il lui a dit m'avoir remis une somme de six millions FCFA.

Elle m'a demandé de lui restituer d'abord son argent avant qu'il ne me restitue ma voiture. Evidemment, Hamidou ne m'a jamais donné six millions et j'ai donné le délai d'un mois à sa mère pour qu'il me remette ma voiture. Après un mois, il m'a bloqué. Après, j'ai seulement vu le mandat de recherches contre moi. Je n'ai jamais été convoquée, il s'agit donc d'une violation de mes droits. C'est pour cela que je lui ai envoyé un message audio le 7 septembre dernier pour lui rappeler à quel point il était ingrat, après tout ce que j'ai fait pour lui », relate Aïssatou Amira. Et celle-ci d'expliquer que l'objet de la querelle est une voiture de marque Suzuki Vitarra, qui est entre les mains d'Hamidou depuis 10 mois.

Aïssatou Amira dit l'avoir acquise auprès de la société Business Cars le 31 décembre 2014 à Douala, au prix de 8 millions FCfa. Les documents qui l'attestent ont d'ailleurs été mis à disposition par la société Business Cars. En attendant que la justice tranche le litige, l'affaire continue de faire des gorges chaudes à Ngaoundéré

**Source: L'Oeil du Sahel N°1131**

---